

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_084

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

CONSEIL MUNICIPAL
30 SEPTEMBRE 2026



Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 29

Représentés régulièrement convoqués : 3

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ, Philippe Emmanuel CAILLÉ, Marie MABILLE, Arnaud DAUXERRE, Mélanie VAUCHEL, Aurélien BEHENGARAY, Carine BORIES, Basile BERNARD, Jérôme ROBERT, Michel PHILIPPE, Hervé ADEUX, Patricia RENAULT, Isabelle HERBERT, Annie JEANNE, Fabrice LEFRANCOIS, Eric DELSAU, Thierry GASNIER, Cécile GOMEZ, Claire DUBOIS, Virginie LE PIOLOT-DIOUBATÉ, Anne VON THENEN, Marielle GUILLEMIN, Mathias MARMIEYSSE, Nassima HAMADI (GHAMDANE), Nicole BERCES, Antoine AMELINE DE CADEVILLE, Marie-Pierre DOUTRIAUX, Angélique SEMICHON, Sosthène LOSER

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Marion LECOQ pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL, M Grégory DEREN pouvoir à M. Arnaud DAUXERRE, M. Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : M Fabrice LEFRANCOIS

12 - OBJET : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE - ELECTRICITE - GAZ - APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE AU SERVICE DES HABITANTS - APPROBATION

Rapporteur : Philippe Emmanuel CAILLÉ au nom du Conseil de la Municipalité

2026_084

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la sollicitation spontanée adressée par ECODIGO à la Ville de Bois Guillaume le 29 avril 2026 pour l'organisation d'un achat groupé d'électricité au profit des habitants Bois-Guillaumais, et le souhait de la Ville d'ouvrir le projet à d'éventuels autres prestataires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Bois-Guillaume en faveur de la transition écologique et énergétique ;

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026
DELIBERATION N°2026_084

Considérant l'intérêt d'accompagner les habitants dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et de soutenir leur pouvoir d'achat ;

Considérant l'intérêt de favoriser le développement des énergies renouvelables et la consommation d'électricité verte sur le territoire communal ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place d'un achat groupé de fourniture d'électricité et de gaz à destination des habitants,

APPROUVE le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la sélection d'un opérateur chargé de l'organisation de cet achat groupé.

APPROUVE l'avis de publicité et le cahier des charges annexés à la présente délibération.

Jonas HADDAD, absent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr